



Le passage supérieur (PS) et l'embranchement de la carrière

En novembre 1864, lors de son entrée en possession de la plâtrière des Basserrons, sise au lieu-dit les Carrières, la société Marchand père et fils & Lerouge, successeur de Lacour & Lordonné, constate que le chemin des Carrières, par lequel devra transiter une bonne partie de sa production, est en fort mauvais état. En aucun cas, il ne pourra supporter un accroissement de fréquentation sans se détériorer irrémédiablement. Pour faire montre de bonne volonté, la société Marchand propose alors à la ville de Montmorency de prendre à sa charge une partie des frais pour la reconstruction de la por-

tion de voie nécessaire au trafic de ses camions hippomobiles.

Notons bien la date : le 5 novembre 1864, soit deux mois après la signature de la convention qui institue Joseph Marchand co-concessionnaire du chemin de fer d'Enghien à Montmorency, chemin de fer qui passe à trois pas des fameuses carrières. Il semble donc bien que l'idée d'un trafic facilité par la voie ferrée n'ait pas effleuré les concepteurs, tout au moins dans un premier temps. D'ailleurs, l'embranchement ne figure pas sur les plans élaborés en 1864 par Émile Level.

C'est seulement le 14 juin 1865 qu'Émile Level, au nom de la société Marchand, requiert la permission de construire un pont sous le chemin des Carrières, afin de permettre le passage de la voie

ferrée particulière qui, commençant au PK 1,500 de l'EM, conduira à la carrière. L'arrêté municipal du 26 juin 1865 autorise l'édification de l'ouvrage, sous réserve de pouvoir le détruire s'il était mal entretenu ou s'il devenait nuisible à la circulation. La décision ministérielle du 30 octobre 1866 autorise l'établissement de la voie de raccordement. Le récolement de l'ensemble des travaux eut lieu le 21 septembre 1867.

D'une hauteur de 4,30 mètres au-dessus des rails et d'une largeur de 4 mètres entre parapets, le PS est construit avec des matériaux extraits de la carrière, liés par un mortier de chaux hydraulique ; le tablier en bois de forte dimension supporte des garde-corps.

La nouvelle voie s'établit sur 225 mètres